

NOM

Prénom

Société

Adresse

Code Postal Ville

N° téléphone

Adresse mail :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Horaires :

Samedi 30 août 2025 8h00 / 18h00

Dimanche 31 août 2025 8h00 / 17h30

Mise en place des exposants : **samedi de 6h00/7h30 et dimanche de 6h30 / 7h30**

Le déballage doit être terminé impérativement à 7h30

Documents à joindre avec votre inscription

- Copie recto-verso de votre carte d'identité
- Enveloppe timbrée avec adresse pour renvoi de l'autorisation
- Règlement par CB ou chèque à l'ordre de : Régie droit de place VLG
- Attestation jointe au bulletin d'inscription (particuliers)
- Copie de votre inscription au registre du commerce (professionnels).

TARIF POUR LES 2 JOURNÉES, NON DISSOCIABLES

4 € les 2 ml sur 2 jours pour les exposants de la commune et extérieurs

Nombre souhaité de mètres linéaires (multiple de 2 obligatoirement)

MI	2	4	6	8	10	12	14
Tarif	4 €	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €	28 €

Nature des objets proposés à la vente

L'ensemble de nos places font 2 mètres de profondeur environ.

Si vous avez une tonnelle ou un abri, merci de préciser ses dimensions

.....

- 1- Vous attestez sur l'honneur ne pas avoir acheté du matériel ou des produits neufs en vue de les revendre lors de cette manifestation (pour les particuliers).
- 2- La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.
3. Le déballage ne peut avoir lieu que dans le périmètre défini. Les véhicules peuvent être conservés uniquement par les exposants, avenue des Promenades. Dans tous les autres cas, ils doivent être stationnés à l'extérieur du périmètre de la Foire.
4. Toute circulation sera strictement interdite dans le périmètre de la Foire à partir de 8 heures, vous devrez veiller à laisser le passage des secours (3,50 mètres minimum). **Attention la possession d'une structure permettant de vous protéger (tonnelle) est réglementée.**
5. Vos papiers devront être présentés aux placiers à votre arrivée et pourront vous être demandés à tout moment sur votre stand.
6. La réservation est faite pour deux jours non dissociables. Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la FAO. L'emplacement accordé est strictement personnel et ne peut être cédé, sous-loué ou échangé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de défaillance de l'exposant. Les emplacements inoccupés à 7h30 seront considérés comme disponibles.